

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

(TARN-ET-GARONNE)

Année 2020
1^{ère} séance

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2020

L'An deux mille vingt et le treize du mois de février (**13.02.2020**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 7 février 2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

ETAIENT PRESENTS :

M. BESIERS J-Ph. - Mme CARRE N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - Mme HURREAU-SAUVET N. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. (à partir de la question n° 21) - M. FERVAL J-Ph. - Mme CAMPOURCY V. - MM DAL CORSO M. - LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G. - TRESSENS Ch. - DULUCQ M. - BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - M. ANGLES A. - Mme GAMBARA C. - MM CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mmes COCULA V. - LUCAS-MALVESTIO M. (à partir de la question n° 15) - M. GUEDON N. - Mme FAUX J.

ABSENTS REPRESENTES :

M. KOZLOWSKI E. qui a donné procuration à M. PONS M.
Mme CARDONA M. qui a donné procuration à Mme BAJON-ARNAL J. (jusqu'à la question n° 20)
M. IMBERT J-P. qui a donné procuration à M. FERVAL J-Ph.
Mme PECCOLO M-Ch. qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ F.
Mme RIEDI S. qui a donné procuration à Mme CAMPOURCY V.
Mme LUCAS-MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme AUGÉ C. (jusqu'à la question n° 14)

ABSENTS NON EXCUSES :

M. FRANCERIES Ph. - M. COSTES Th.

ABSENT EXCUSE :

M. BONNEVIE J-P.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

AFFICHAGE EN MAIRIE DE CASTELSARRASIN, LE 18 FEVRIER 2020



.../...

APPEL NOMINAL

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame CAMPOURCY Véronique, Secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2019

Adopté à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2020-1

Gratuité des salles municipales durant la campagne électorale des municipales 2020

Le Conseil Municipal décide d'instaurer la gratuité des salles municipales Jean Moulin, Paul Descazeaux, Gandalou, Bénis, Marcelle Duba et du Cinéma, au bénéfice des listes candidates qui en feront la demande, durant la campagne officielle des élections municipales, soit : du lundi 02 mars - 0 heure au samedi 14 mars 2020 - minuit pour le premier tour, et du lundi 16 mars - 0 heure au samedi 21 mars 2020 - minuit en cas de second tour.

La gratuité s'applique à toutes les autres salles municipales ayant vocation à accueillir des réunions à l'exception des équipements sportifs.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2020-2

Convention relative à la réalisation de l'adressage, de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale - Elections Municipales 2020

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention relative aux travaux de mise sous pli et colisage des documents électoraux à intervenir avec la Préfecture, en vue des élections municipales des 15 et 22 mars 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2020-3

Avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de Tarn-et-Garonne

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn-et-Garonne, prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2019 (date de la définition de l'intérêt communautaire) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tout document y afférent.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2020-4

Convention avec la Chambre d'Agriculture relative aux marchés au Gras de Tarn-et-Garonne – Saison 2019-2020

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention avec la Chambre d'Agriculture relative à la promotion des marchés au Gras de Tarn-et-Garonne (saison 2019-2020), incluant une participation de la Commune de 2.500 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2020-5**Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de Castelsarrasin et l'Union des Commerçants et Artisans de Castelsarrasin (UCAC)****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'UCAC et, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- d'attribuer une subvention à l'Association de 23.000 €, au titre de son programme d'animations 2020, dont les modalités de versement sont précisées dans le projet de convention ;
- de dire que les crédits sont prévus dans le cadre de l'exercice budgétaire.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2020-6**Convention d'objectifs et de moyens avec l'Association « Les Amis de Pierre » pour le Festival « Grain de Sel » du 15 au 17 mai 2020 inclus****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la Convention d'objectifs et de moyens et, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- d'attribuer une subvention de 100.000 euros à l'Association « Les Amis de Pierre » pour l'organisation du Festival « Grain de Sel » du 15 au 17 mai 2020 inclus, dont les modalités de versement sont précisées dans le projet de convention.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2020-7**Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis - Campagne 2020****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de stérilisation et d'identification des chats errants entre la Commune et la Fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent ;
- d'autoriser dans ce cadre le versement d'une participation financière accordée à la Fondation 30 Millions d'Amis, sous forme d'une subvention de 1.400 €.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2020-8**Convention de partenariat pour la stérilisation et l'identification des chats errants avec l'Association « Les Amis de Kâli » - Campagne 2020****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat pour la stérilisation et l'identification des chats errants entre la Commune et l'Association de protection des animaux « Les Amis de Kâli » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire ;
- d'autoriser dans ce cadre le versement d'une participation financière accordée par la Commune sous forme de subvention d'un montant de 1.500 €.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2020-9**Convention de partenariat entre la Commune de Castelsarrasin et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture (ENSA) de Toulouse****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat à but pédagogique entre la Commune et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire ;

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2020-10**Nouvelle convention d'adhésion au pôle informatique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention générale d'adhésion au pôle informatique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2020-11**Approbation du règlement intérieur de l'aire de camping-cars située Chemin des Deux Ponts et fixation des tarifs**

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter, à compter du 17 février 2020, le règlement intérieur d'utilisation de l'aire de camping-cars ;
- d'approuver les nouveaux tarifs applicables à partir du 17 février 2020, tels que suit :
 - Stationnement /nuitée (24heures) : **8 €** Forfait incluant vidange et électricité et 2 pleins d'eau de 10 mn
 - Parking 5h+services : **5 €** incluant vidange et électricité et 1 plein d'eau de 10 mn

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2020-12**Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec la société OCTOGONE FIBRE****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique à intervenir, entre la société OCTOGONE FIBRE et la Commune de Castelsarrasin ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent ;
- d'autoriser la société OCTOGONE FIBRE à effectuer les travaux nécessaires à ces installations, à ses frais.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2020-13

Convention de servitudes avec la Société ENEDIS relative à la réalisation d'une ligne électrique souterraine 400 volts, sur le Chemin rural de Gardils

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de servitudes à intervenir entre la Société ENEDIS et la Commune de Castelsarrasin et, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- d'autoriser la Société ENEDIS (ERDF Nord Midi-Pyrénées, 5 avenue Pierre-Gilles De Gennes 81000 Albi) à effectuer les travaux nécessaires à ces installations et à leur entretien, à ses frais.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2020-14

Vente parcelles communales cadastrées AH n°s 136, 137, 129, 127 et AI n° 65, sises lieudit « Artel Est », à la Communauté de Communes Terres des Confluences

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la vente ci-dessous :

Identification du bien : Parcelles communales d'une superficie totale de 453 m², sises lieu-dit « Artel Est », ZAC de Barrès 1, 82100 Castelsarrasin, et cadastrées :

- AH n° 136 : 41 m²
- AH n° 137 : 56 m²
- AH n° 129 : 250 m²
- AH n° 127 : 6 m²
- AI n° 65 : 100 m²

Acquéreur : La Communauté de Communes Terres des Confluences (636 rue des Confluences - BP 50046 - 82102 Castelsarrasin Cedex).

Prix : Le prix de la vente est fixé à 5.707,80 euros net vendeur.

Frais : Tous les frais de rédaction, de publication, quelle que soit leur nature, sont à la charge de l'acquéreur, en sus du prix de vente, ainsi que le montant de l'éventuelle TVA immobilière.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2020-15

Vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée section CS n°32, sise Chemin de Promes, à Monsieur Abdelaziz EL HANBLI

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la vente ci-dessous :

Acquéreur : Monsieur Abdelaziz EL HANBLI ou toute personne morale par laquelle il entendra se faire substituer, domicilié 704 avenue Jean Jaurès 82370 Labastide-Saint-Pierre.

Identification du bien : Partie à détacher (1.389 m² environ) de la parcelle cadastrée section CS n° 32, d'une superficie totale de 2.196 m², sise Chemin de Promes à Castelsarrasin ; la contenance définitive résultera du document d'arpentage réalisé par un géomètre-expert.

Prix : Le prix de la vente est fixé à 24.620 euros net vendeur.

Frais : Les frais de délimitation du terrain, opérée par un géomètre-expert, sont à la charge de l'acquéreur.

Tous les frais de rédaction, de publication de l'acte de vente sont à la charge de l'acquéreur, quelle que soit leur nature, en sus du prix de vente.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente notarié à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2020-16

Convention de mise à disposition d'un agent territorial à l'Association « Les Amis de Pierre »

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de mise à disposition d'un agent territorial à l'Association « Les Amis de Pierre », à intervenir pour la durée comprise entre le 3 avril et le 18 mai 2020 inclus et, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2020-17

Subventions aux associations

- Acomptes sur subvention 2020 aux Associations « CAC Cyclisme », « Confluences Football Club », « CAC Rugby », « MCBB », « Espace Loisirs » et « CAC Tennis »

Le Conseil Municipal décide de verser respectivement, à titre d'acompte sur la subvention 2020, les sommes suivantes :

- 15.000 euros à l'Association « CAC Cyclisme »
- 4.500 euros à l'Association « Confluences Football Club »
- 15.000 euros à l'Association « CAC Rugby »
- 9.000 euros à l'Association « MCBB »
- 56.000 euros à l'Association « Espace Loisirs »
- 6.000 euros à l'Association « CAC Tennis »

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2020-18

Participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) 2020

Le Conseil Municipal décide de verser, sur le compte du Fonds Solidarité Logement de la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn-et-Garonne, une participation de 3.000 € au titre de l'exercice 2020.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2020-19

Subvention 2020 au Comité des Œuvres Sociales (COS)

Le Conseil Municipal décide de verser au Comité des Œuvres sociales (COS) de Montauban-Castelsarrasin la subvention 2020, pour un montant de 16.653 €.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2020-20

Avenant à la convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Terres des Confluences sur le périmètre des zones d'activités économiques communautaires existantes sur la Commune de Castelsarrasin et pour les opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage intercommunale et susceptibles d'être soumises au versement de la taxe d'aménagement

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant à la convention de reversement portant sur les deux points suivants :
 - o Les modifications de périmètres des zones d'activités en cohérence avec le schéma de développement Economique et Touristique (Fleury et Barrès) ;

- o Le reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes pour les équipements intercommunaux réalisés sur le territoire communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ;
- de dire que la date d'entrée en vigueur de l'avenant est à compter de sa signature par les deux parties.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2020-21

Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales avec la Direction Générale des Finances Publiques

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre la Direction Générale des Finances Publiques et la Commune de Castelsarrasin ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2020-22

Vente parcelles cadastrées section AO n°s 37 et 38 (pour 1/3), sises lieudit « Borios Nord », à Madame et Monsieur ZIANI

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la vente ci-dessous :

Identification du bien : Parcelles communales non bâties, cadastrées section AO n° 38, à usage de chemin, d'une superficie de 731 m², vendu en indivision pour 1/3, et AO n° 37 d'une superficie de 1.825 m², sises lieudit « Borios Nord », 1321 route de Lafrançaise 82100 Castelsarrasin.

Acquéreurs : Madame Rislène BOURKIA épouse ZIANI et Monsieur Ismail ZIANI ou toute personne morale par laquelle ils entendront se faire substituer, domiciliés 10 bis rue Pierre Mendès France, Résidence le Carré des Arômes 82100 Castelsarrasin.

Prix : Le prix de la vente est fixé à 35.000,00 € net vendeur (la parcelle cadastrée AO n° 37 et AO n° 38 en indivision pour 1/3), soit application de moins 7,9 % par rapport à l'estimation du Service des Domaines en date du 18 juin 2019.

Frais : Tous les frais de rédaction et de publication de l'acte de vente, quelle que soit leur nature, sont à la charge de l'acquéreur, en sus du prix de vente.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des votants

INFORMATION : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LEVÉE DE LA SEANCE A 19H35